



PARLEMENTS SENSIBLES AU GENRE

Créer un cadre propice à l'égalité des sexes au parlement:
modalités de travail, culture et aménagements

En bref...



Les parlementaires qui entrent au parlement sont censés se conformer aux règles et aux normes institutionnelles écrites et non-écrites. Ces règles et normes créent une culture parlementaire dans laquelle les femmes remarquent qu'elles ne sont pas toujours à l'aise.

- **Lutter contre le sexisme**

- Il ne doit pas y avoir de harcèlement physique ou verbal sur le lieu de travail
- Le langage utilisé ne doit pas faire référence au sexe (présidence et non pas président; droits humains et non pas droits de l'homme)

- **Assurer l'équilibre entre travail et vie familiale (le plus difficile)**

- Horaires des séances : pas de vote après 19 h.00 les lundi et vendredi
- Congé parental : hommes et femmes doivent pouvoir prendre un congé pour s'occuper de leurs nouveau-nés (*certaines parlements remplacent les parlementaires qui sont en congé parental*)
- Crèches ou espace où les femmes peuvent allaiter

Questions à examiner



1. Comment parvenir à un **équilibre entre les obligations familiales et le travail** ? Quelles **structures** et autres **dispositifs** peuvent rendre le Parlement mieux adapté à la vie de famille ?
2. Quelles politiques internes faudrait-il mettre en place pour éliminer **le harcèlement** ou la **discrimination** chez les élus et le personnel parlementaire ?
3. **La culture interne du Parlement** – normes, pratiques et vocabulaire
4. Comment éliminer **les stéréotypes négatifs sur les femmes au Parlement** ?
5. Comment donner un plus grand retentissement aux **questions** d'égalité des sexes et faire mieux connaître le **travail** des parlementaires femmes ?

Nous vous invitons à faire part de vos expériences sur ces questions.

Modalités et structures



Comment parvenir à un **équilibre** entre **vie professionnelle** et **vie familiale** ?

- Aménager les horaires des séances
- Aligner le calendrier parlementaire sur les vacances scolaires
- Instaurer un congé parental

Quelles **structures** et autres **dispositifs** peuvent rendre le Parlement mieux adapté à la vie de famille?

- Garde d'enfant
- Salles pour les familles
- Salles d'allaitement
- Vote par procuration

Equilibre entre vie professionnelle et vie personnelle: Exemples de bonnes pratiques



- **Horaires des séances**

Burundi : “Le calendrier parlementaire est prévu de telle sorte que les membres peuvent passer le week-end avec leur famille et les membres de leur circonscription.”

Luxembourg : il est très rare que les séances se poursuivent après 18 h.30.

Pérou : les séances sont levées à 18 h.00.

Suède : “on évite de voter le soir, et en général aucun vote n’a lieu le lundi ou le vendredi, afin que les parlementaires puissent passer plus de temps dans leur circonscription.”

- **Flexibilité horaire**

Allemagne, Andorre, Arménie, Burundi, Croatie, Géorgie, Jordanie, Namibie, République de Corée

- **Congé parental**

Burundi : les parlementaires qui sont en congé parental peuvent voter par procuration.

Danemark/Estonie : les parlementaires en congé parental sont remplacés par leurs suppléants.

Structures adaptées à la vie de famille



Tableau 9.5

Concilier les responsabilités parlementaires et familiales (ou vis-à-vis de personnes à charge)

(N = nombre de réponses)

	Oui (%)	Non (%)
Sessions adaptées au calendrier scolaire (N = 82)	39,0	61,0
Aménagements spéciaux pour les femmes qui allaitent* (N = 83)	27,7	68,7
Prolongation des périodes passées dans les circonscriptions (N = 65)	23,1	76,9
Cessation des séances de nuit* (N = 83)	21,7	77,1
Structures de garde des enfants au Parlement* (N = 86)	20,9	77,9
Horaires de travail souples (N = 75)	18,7	81,3
Remboursement des déplacements effectués par les membres de la famille entre la circonscription et le Parlement* (N = 81)	16,0	82,7
Aide financière destinée aux parlementaires assumant des frais de garde pour leurs enfants* (N = 82)	8,5	90,2
Pièce spécialement destinée aux familles* (N = 81)	6,2	91,4
Vote par procuration pour les parlementaires absents pour obligations parentale* (N = 85)	5,9	92,9

Source : Questionnaire A, www.gender-parliaments.org

Note : * Le total n'est pas égal à 100 parce que certains pays ont indiqué que des mesures avaient « été adoptées sans être encore appliquées ».

Structures adaptées à la vie de famille (2)



Structure de garde d'enfants : Allemagne, Australie, Ecosse, Grèce, Irlande, Portugal et Suède

Salle réservée aux familles: Estonie, Finlande, Indonésie, Japon, Nouvelle Zélande.

Vote par procuration : **Australie** - les femmes qui allaitent sont autorisées à s'organiser pour voter par procuration.

Tableau 9.7

Conditions des congés parentaux pour les parlementaires (N = nombre de réponses)

	Aucune disposition spéciale (%)	Les dispositions sont identiques à celles du droit national (%)	Le Parlement a adopté sa propre politique (%)	Total (%)
Congé maternité (N = 85)	25,9	62,4	11,8	100
Congé paternité (N = 80)	48,8	45,0	6,2	100
Congé parental (si différent de ce qui précède) (N = 69)	59,4	39,1	1,4	100

Source : Questionnaire A, www.gender-parliaments.org

Politiques internes



Quelles politiques internes faudrait-il mettre en place pour éliminer la **harcèlement** ou la **discrimination** chez les élus et le personnel parlementaire (hommes et femmes)?

Cadre de politique interne



Tableau 7.1

Existence de politiques et procédures en matière d'égalité homme-femme (N = nombre de réponses)

	Oui (%)	Non (%)
Code de conduite ou (de déontologie) (N=86)	52	48
Égalité d'accès aux ressources telles que les indemnités et autres prestations, l'espace de travail et les ordinateurs (N=89)	43	57
Politique en matière d'égalité des sexes (N=86)	38	62
Politique ou procédure de dépôt de plaintes traitant des questions relatives à l'égalité des sexes ou au harcèlement (N=75)	27	73
Politique applicable au harcèlement sexuel et/ou à la violence (N=80)	19	81

Source : Questionnaire A, www.gender-parliaments.org

- Quelques pays ont fait état de **politiques de lutte contre le harcèlement** (c'est le cas de la **Nouvelle-Zélande** : le Code de conduite interdit le harcèlement et la violence sexuels).
 - Plus souvent, toutefois, les parlements adoptent des lois qui permettent aux employés de travailler sans faire l'objet de harcèlement ou de discrimination.
- **Conseils aux nouveaux parlementaires**
 - Dans nombre de parlements, il existe un programme d'intégration à l'entrée au Parlement, axée sur le processus législatif, ou sur le fait d'être un nouveau/une nouvelle parlementaire, mais aucun pays ne fait état d'une prise en compte du genre dans ce cadre.
 - L'intégration est organisée de manière moins formelle; souvent, il revient au parlementaire de 'trouver un mentor'.

La culture parlementaire



La **culture interne** du Parlement est constituée par un ensemble de normes et pratiques écrites ou non écrites. Elle peut se concrétiser par le vocabulaire utilisé.

Culture parlementaire



Tableau 9.1
Culture parlementaire (N = nombre de réponses)

	Femmes	Hommes	Moyenne
Culture parlementaire (N = 89)	3,19	3,51	3,39
Langage / discours en réunions informelles du Parlement (N = 100)	3,48	3,78	3,67
Langage / discours en plénière (N = 105)	3,56	3,88	3,75
Règlements et usages du Parlement (Règlement permanent) (N = 105)	3,66	3,98	3,85
Code vestimentaire des parlementaires (le cas échéant) (N = 81)	3,80	3,69	3,77

Source : Questionnaire C, www.gender-parliaments.org

Note : Scores calculés sur une échelle de 1 à 5 où 5 correspond à « excellent », 4 à « bon », 3 à « moyen », 2 à « inférieur à la moyenne » et 1 à « médiocre ».

Exemples de vocabulaire sensible au genre

Australie: ‘Présidence’ (et non pas Madame la Présidente)

Finlande: les parlementaires parlant suédois utilisent des pronoms masculins et féminins.

France: ‘Madame la Ministre’ ou ‘Sénatrice’

Allemagne: la politique générale du Bundesrat exige un vocabulaire neutre dans tous les documents.

Monténégro: le Monténégro a pris une initiative pour l’utilisation d’un vocabulaire sensible au genre dans toute la correspondance officielle.

Slovénie: le Règlement pour l’utilisation uniforme des titres et la formulation des textes à l’Assemblée nationale prévoit l’utilisation du féminin et du masculin.

Ukraine: Auparavant, les recommandations des commissions parlementaires contenaient la phrase suivante “participants aux audiences parlementaires”. Aujourd’hui, l’expression “participants masculins et féminins” est largement utilisée.

Lutter contre les stéréotypes

Comment peut-on éliminer les **stéréotypes négatifs** sur les femmes au Parlement ?

Stéréotypes négatifs



Tableau 9.2
Difficultés rencontrées dans l'exercice
des fonctions parlementaires (culture)
(N = nombre de réponses)

	Femmes	Hommes	Moyenne
Club d'hommes prédominant au Parlement (N = 97)	2,95	1,34	2,13
Remarques péjoratives faisant allusion au sexe (N = 105)	2,08	1,63	1,84
Usages et règles tacites entravant votre travail (N = 104)	1,63	1,32	1,46
Remarques péjoratives et harcèlement en raison de votre sexe (N = 110)	1,62	1,07	1,32
Harcèlement sexuel de femmes parlementaires (N = 105)	1,57	1,1	1,32
Harcèlement sexuel d'hommes parlementaires (N = 103)	1,17	1,05	1,11

Source : Questionnaire C, www.gender-parliaments.org

Note : Score calculé sur une échelle de 1 à 5 sur laquelle 1 représente « jamais », 2 « rarement », 3 « occasionnellement », 4 « régulièrement » et 5 « tout le temps ».

Description négative des femmes :

- Attention accordée à l'apparence personnelle (habillement, cheveux, maquillage)
- Réflexions du type : cette femme n'est pas assez prête à en découdre
- Elle n'est pas "astucieuse politiquement" ou elle n'est pas capable de prendre des "décisions difficiles"

Solutions pour lutter contre ces stéréotypes:

- Utilisez les médias (notamment les réseaux sociaux – Twitter, Facebook)
- Dénoncer le sexisme quand il se manifeste
- Traiter tous ses collègues avec respect
- Se concentrer sur la politique, et non pas sur les apparences

Communication sur l'égalité



Comment peut-on donner un plus grand retentissement aux **questions** d'égalité des sexes et faire mieux connaître le travail des parlementaires femmes ?

Donner plus de retentissement aux questions de genre



Tableau 7.2

Exigences en matière de genre dans la stratégie du parlement à l'égard des médias (N = nombre de réponses)

	Oui (%)	Non (%)
Langue (emploi d'une terminologie tenant compte de la dimension genre) (N = 76)	56,6	43,4
Communiqués de presse (N = 79)	55,7	44,3
Site web du parlement (N = 80)	53,8	46,3

Source : Questionnaire A, www.gender-parliaments.org

République de Corée - le Parlement publie:

- Une **lettre d'information** sur la législation sensible au genre **3 fois par an**, et la distribue à tous les parlementaires et hauts fonctionnaires qui s'occupent des questions de genre;
- Un **fascicule** sur la législation sensible au genre **tous les 4 ans**, et le distribue aux nouveaux parlementaires et aux fonctionnaires et universitaires qui s'intéressent à ces questions.

Ukraine: la totalité de la base de données sur l'égalité entre hommes et femmes est disponible sur le **site Web** du Parlement. Elle donne des informations sur l'étude des projets de loi correspondants, ainsi que sur d'autres manifestations telles que les tables rondes, les conférences, les séminaires et les auditions sur les questions de genre, notamment l'élimination de la violence conjugale.